



L'HÉTAIRIE

Le combat des idées à gauche

Plateforme téléphonique d'écoute : Marlène Schiappa poursuit son travail de sape du secteur associatif

par **Simone***
militante féministe

Le 6 mai dernier, la secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes a annoncé la création d'une ligne téléphonique d'écoute pour les femmes victimes de violences au travail, ligne dont le pilotage échoit au ministère du Travail.

Cette annonce s'effectue plusieurs mois après que l'AVFT¹, association spécialiste de l'accompagnement des femmes victimes de violences au travail, a fait part de ses difficultés extrêmes, au point de se voir contrainte de fermer temporairement sa permanence téléphonique, faute de pouvoir suivre de nouvelles procédures, d'accompagner de nouvelles victimes.

Car, ces dernières années, face à l'explosion du nombre de demandes des victimes, l'association accomplit un travail colossal sans les moyens

nécessaires². A ce titre, rien qu'en 2017, 223 femmes ont saisi l'AVFT alors même que l'équipe compte uniquement cinq salariées. Il s'agissait donc pour l'AVFT de parer à l'urgence afin de pouvoir continuer d'accompagner convenablement les personnes qui l'ont sollicitée. Aujourd'hui, la plateforme est à nouveau en fonctionnement.

Dans ce contexte, on pourrait à première vue se réjouir de l'annonce ministérielle au regard des besoins colossaux et des moyens très insuffisants mis en œuvre par l'État pour l'accueil, l'orientation et la prise en charge des femmes victimes de violences.

En effet, les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes constituent l'un des parents pauvres de l'action publique : de la prévention à l'accompagnement (notamment juridique), en passant par l'accès au logement, ces missions diverses et spécifiques sont quasi exclusivement assurées par des associations expertes.

Les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes, parent pauvre de l'action publique, sont quasi exclusivement assurées par des associations expertes

¹ Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail : <http://www.avft.org/>

² L'AVFT reçoit une subvention annuelle de 235 000€ dans le cadre d'une convention triennale avec le Secrétariat d'Etat à l'Égalité. L'association détaille les financements reçus pour parer à l'urgence sur son site : <http://www.avft.org/2018/06/04/laccueil-telephonique-de-lavft-rouvre-le-5-juin/>

Ces dernières souffrent pourtant d'une perpétuelle sous-dotation en moyens humains et financiers. Aussi, la création de ce nouveau numéro d'écoute serait-elle le signe d'une amorce de réengagement de l'Etat à la hauteur des besoins ? L'État « reprendrait-il la main », comme l'a annoncé Mme Schiappa, à l'heure où la parole des femmes se libère ; plus exactement : à l'heure où notre société semble plus à même de l'entendre ?

Malheureusement, il n'en est rien, et la création de cette plateforme téléphonique présente toutes les caractéristiques de la fausse bonne idée.

Non seulement elle ne changera rien à l'état de saturation des moyens associatifs, mais elle dissimule la nécessité et l'urgence de soutenir une structure spécialisée, forte de plus de 30 années d'expérience et d'expertise sur les violences faites aux femmes au travail.

En définitive, de quoi cette fausse bonne idée est-elle le nom ?

- **Elle témoigne d'abord du fossé de plus en plus profond entre la forme et le fond**, entre la mise en avant de mesures gadgets et la compréhension des enjeux et des besoins.

- **Elle s'inscrit ensuite dans une longue histoire de sous-investissement de l'État** dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Rappelons que le budget consacré à l'égalité femmes-hommes est le plus petit budget de l'État

(programme 137)³ et que les associations ne bénéficient pas du soutien interministériel auquel elles pourraient prétendre. En témoigne le cas de l'AVFT qui ne dispose d'aucun soutien financier de la part du ministère de la Justice ou du ministère du Travail.

- **Elle traduit également le manque de cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'égalité** et de lutte contre les violences faites aux femmes. En effet, il paraît pour le moins étrange que les services de l'État en charge de l'égalité s'avèrent totalement absents de ces annonces et de leur mise en œuvre. Comme si les compétences spécifiques de l'État en la matière étaient invisibilisées.

- **Elle témoigne enfin de la délégitimation du travail associatif féministe.** Car la création *ex nihilo* d'un nouveau dispositif se réalise au détriment (au mépris) de l'expertise d'accueil, d'écoute, d'accompagnement judiciaire, d'analyse juridique de l'AVFT. Au-delà du cas de cette dernière, il serait bien plus efficace, en termes de politiques publiques, de soutenir financièrement des acteurs et actrices qui ont fait la preuve de leur utilité et de leur pertinence auprès des victimes, sur le terrain.

³ Voir à ce sujet l'analyse du média *Les nouvelles news* : <https://www.lesnouvellesnews.fr/115-millions-egalite-femmeshommes-pas-vraiment/>

D'ailleurs, **on peut élargir cette réflexion à l'ensemble du secteur associatif**. En effet, au-delà de la question du manque de moyens, les associations ne semblent plus considérées comme des interlocutrices de l'État. Cela renforce la délégitimation du travail associatif et nuit grandement à l'efficacité de l'action publique.

Ainsi, neuf grandes fédérations associatives ont-elles signé une tribune, le 4 mai dernier, pour dénoncer cette déconsidération du secteur, qui n'apparaît plus comme « *un interlocuteur naturel et productif du gouvernement dans l'élaboration des politiques publiques*⁴ ». Cela concerne clairement les associations féministes qui ne sont pas des interlocutrices de la secrétaire d'Etat pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques d'égalité.

Pourtant, la question de la légitimation du travail des associations féministes et d'un soutien renforcé de l'État devrait se poser de manière accrue en cette année 2018 où l'égalité entre les femmes et les hommes constitue la *Grande cause du quinquennat*.

⁴ <http://www.unapei.org/Politiques-publiques-13-associations-signent-une-tribune-dans-Le-Monde-1779.html>